

### République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.022

## L'attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré Lot 1 : maconnerie

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### DECIDE

Article 1er: Un marché est passé avec la société SASU BATIMENT MALARD – 2733 route de Sandillon, 45560 SAINT DENIS EN VAL, concernant l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à Ingré pour le lot 1 « maçonnerie » pour un montant de 20 030,60 € HT soit 24 036,72 € TTC.

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification jusqu'à la réception complète des travaux.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 25 mars 2024

Le Maire Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : Publié ou notifié-le : 2 5 MARS 2024 2 5 MARS 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DC\_24\_022

Objet : attribution d'un marché public de travaux relatif à

l'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut à

Ingré

Lot 1: Maçonnerie

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-03-25 00:00:00+01

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique : 045-214501694-20240325-DC\_24\_022-AR

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	952 o
Nom métier : 045-214501694-20240325-DC_24_022-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	216.1 Ko

Nom original: DC.24.022 - décision Aménagement ALSH LOT 1.pdf

Nom métier:

99\_AR-045-214501694-20240325-DC\_24\_022-AR-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2024 à 14h44min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2024 à 14h44min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2024 à 14h44min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2024 à 14h44min48s	Reçu par le MI le 2024-03-25